

***Avis concernant les
cartes-couronne et cartes-prime***

Le Concordat suisse des cartes-couronnes, respectivement l'Organisation romande des cartes-couronnes pour les cantons de Fribourg, Genève, Neuchâtel et Vaud, émet deux papiers valeurs permettant de récompenser les tireurs lors de manifestations ou de concours de tir. Il s'agit d'une part de cartes-couronnes (CC) et d'autre part de cartes-primés à valeur variable (CPVV). Leur durée de validité est limitée à partir de la date d'émission (15 ans pour les CC et 10 ans pour les CPVV).

Les demandes de remboursement doivent être envoyées à l'administrateur entre le 1^{er} février et le 31 octobre uniquement, en mentionnant le nombre de cartes par valeur, le montant total à rembourser, l'adresse postale et en joignant un bulletin de versement dûment rempli ou les coordonnées bancaires du requérant.

Adresse de l'administrateur romand des CC:

Monsieur
Héribert Stempfél
Allmendstrasse 2
1719 Zumholz / FR